

REGLEMENT

Championnat Régional

1 & 2 mai 2027

CLUB

PRÉSIDENT et REFERENT		
Nom	Téléphone	Mails
TERRAZZONI Marion	06.10.07.01.46	marion_terrazzoni@yahoo.fr
MEMBRES		
COSTANTINO Gilles	06.12.33.40.21	gilles.costantino@inra.fr
CUICCI Saveria	06.11.02.00.13	saveria.cuicci@orange.fr
FRIGARA Marie	06.22.59.12.70	marie.frigara@gmail.com
ULTEI SUSINI Geneviève	06.26.76.12.40	susinigenevieve@gmail.com

SOMMAIRE

- I. REGLEMENT FFE C.S.O.
- II. APPEL A CANDIDATURE 2026/2027
- III. CONDITIONS DE PARTICIPATION
 - Déroulement des épreuves et comptage des points
- IV. CAHIER DES CHARGES
- V. EQUIPE D'OFFICIELS
- VI. COMMUNICATION
- VII. PRÊT DE MATERIEL
- VIII. LES FORMATIONS D'OFFICIELS DE COMPETITIONS

I. REGLEMENTS FFE C.S.O.

Les organisateurs s'engagent à respecter :

- Le règlement des dispositions générales des compétitions ;
- Le règlement des dispositions spécifiques C.S.O.

Des éventuelles rectifications peuvent être faites au cours de l'année.

Téléchargeables sur <https://www.ffe.com/pratiquer/disciplines/cso>

II. APPEL A CANDIDATURE 2027

Le Championnat Régional s'adresse à toutes les structures équestres ayant organisé un concours club durant le millésime précédent et aptes à répondre au cahier des charges.

Le CRE Corse adressera l'appel à candidature à tous les clubs régionaux.

Les organisateurs candidats devront adresser leur candidature par mail auprès du CRE avant le 15 septembre et devront impérativement déposer leur DUC (pré-programme indiquant les types d'épreuves sur FFE Compet avant le 30 septembre 2026.

Les candidatures reçues seront soumises à l'avis de la commission puis à la validation du comité directeur.

- Les candidatures ne répondant pas au cahier des charges seront écartées.
- Les candidatures répondant au cahier des charges :
 - ✓ La priorité sera donnée aux centres équestres ayant déposé une date au calendrier,
 - ✓ Devront avoir organisé au millésime précédent un concours de même catégorie : structures équestres ayant organisé un concours club et contenant les épreuves Clubs (3,2,1, Elite).

La structure équestre percevra les engagements des cavaliers ainsi qu'une dotation du CRE sur présentation de factures à hauteur du montant alloué, à l'issue de la publication des résultats sur FFE Compet, sous réserve que la commission confirme que le cahier des charges a bien été respecté.

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Un cavalier est **autorisé à participer** au championnat régional club corse si sa licence de compétition est en cours de validité et est domiciliée en Corse.

Un cavalier n'est autorisé uniquement à participer **qu'à deux championnats** dans deux **catégories successives**.

Un cavalier pourra **engager plusieurs chevaux** dans la même épreuve, il devra choisir et **déclarer** le cheval courant le championnat **avant le début de la 1ère épreuve**.

Sans déclaration préalable le cavalier sera sanctionné, il repartira le 2ème jour avec le score du dernier classé du jour précédent.

Les engagements terrains sont autorisés.

Les boxes ne sont **pas** obligatoires pour les participants.

ATTENTION !

Si les cavaliers ne sont pas présents lors de la remise des prix du championnat régional, leurs lots (coupe, flot, cadeaux) ne leur seront pas remis et leur place sera remplacée par celui qui le suit (sauf certificat médical du médecin).

Déroulement des épreuves et comptage des points

Le championnat de corse se court sur un week-end de 2 jours.

Les niveaux des épreuves concernées sont les Club 3,2,1,Elite.

Les épreuves **Club 3** se courent obligatoirement au Barème A à temps différé.

Les épreuves **Club 2, Club 1 et Club Elite** peuvent se courir aussi au Barème A au chrono avec barrage au chrono ou au Barème A à temps différé.

Si un concurrent est **éliminé** ou a **abandonné**, le score de ce concurrent sera le score du concurrent le plus pénalisé de l'épreuve, majoré de 20 points.

Exemple : le dernier concurrent du classement est en 16 points, les éliminés ou abandons repartiront le lendemain avec un score de $16 + 20 = 36$ points.

Le classement s'obtient en **additionnant les pénalités obtenues** par les couples sur les **2 étapes**.

En cas **d'égalité de points**, les concurrents seront départagés lors de la deuxième et dernière étape. Le concurrent aillant le meilleur chronomètre de l'épreuve sera privilégié.

IV. CAHIER DES CHARGES

Pour organiser le championnat régional, la structure équestre devra :

- Avoir candidaté par écrit auprès du CRE Corse ;
- Ne pas avoir annulé ses concours clubs au millésime précédent.
- Offrir des carrières de concours et paddocks en état : entretenus, arrosés et clos avec entrée sécurisée pour les poneys et les chevaux ;
- Le paddock doit avoir une superficie minimum de 1200 m² ;
- Prévoir une décoration florale sur les carrières dont la surface devra permettre l'organisation des épreuves du programme ci-dessous ;
- Mettre à disposition du chef de piste et son équipe d'un parc d'obstacles aux normes de sécurité FFE comprenant au moins 16 obstacles mobiles (8 oxers et 8 verticaux), avec soubassements.
- Permettre à l'ensemble des chevaux participant de rester sur site.
- Disposer d'un espace délimité et réservé à l'implantation des boxes ;
- Disposer d'un espace de stationnement des camions et des vans avec points d'eau, abreuvoirs et douches et points d'électricité ;
- Disposer d'un parking délimité réservé aux visiteurs ;
- Un plan de circulation devra être établi pour sécuriser les chevaux et cavaliers, piétons visiteurs, et véhicules des visiteurs ;
- Assurer la restauration et la buvette sur place.
- Disposer d'une tribune fermée et équipée pouvant abriter les membres du jury ;
- Disposer d'une sonorisation en état de marche, suffisamment puissante pour diffuser les informations sur l'ensemble de la structure.
- Disposer d'un chronomètre électronique et d'un afficheur électronique connecté au jury visible par les concurrents et le public (mis à disposition par le CRE).
- Disposer d'une équipe d'officiels de compétition ayant les compétences nécessaires au bon déroulement du concours ;
- Prendre en charge les frais des officiels de compétitions (prestation, transport, hébergement, restauration) durant toute la durée de la compétition.
- Prévoir un podium conforme aux normes de sécurité et un buffet pour la remise des récompenses lors de la finale ;
- Prendre en charge les récompenses : coupes, plaques, flots pour les épreuves ; plaques portant mention « Championnat de Corse » en plus du nom du club organisateur ;

- L'organisateur devra marquer sa sensibilisation et favoriser les initiatives liées au développement durable (tri des déchets et/ou consignes ...) ;
- L'organisateur devra avoir signé la charte des engagements écoresponsables jointe par le CRE.

TOUT ORGANISATEUR NE RESPECTANT PAS LES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT NE POURRA PRÉTENDRE À L'AIDE FINANCIÈRE DU CRE.

V. EQUIPE D'OFFICIELS DE COMPETITION

La composition du jury sera à l'appréciation du centre équestre organisateur. La commission CSO préconise un Président de jury neutre.

L'organisateur devra disposer d'une équipe d'officiels de compétitions composé au moins de :

- Un Président de jury (niveau minimum : Candidat National)
- Un assesseur
- Un chronométreur
- Un chef de piste (niveau minimum : Candidat National)
- Un commissaire au paddock (niveau minimum : National)

L'organisateur pourra compléter cette équipe par des assistants ou assesseurs aux différents postes afin d'aguerrir les officiels désireux d'évoluer dans leur carrière d'officiel. Ces personnes devront être inscrites à la DUC du concours et être présentes durant toute la compétition.

Une équipe de piste devra être mise à disposition du chef de piste. Cette équipe devra être composée de personnes ayant les capacités physiques suffisantes pour déplacer aisément les éléments d'un parc d'obstacles.

VI. COMMUNICATION

Les organisateurs de concours s'engagent à citer le CRE Corse en tant que partenaire logistique et financier au micro lors de la remise des prix, sur leur programme de concours, dans la presse, médias audiovisuels ou à l'occasion de tout autre communication. Les panneaux, banderoles à l'effigie du CRE ou FFE et du sponsor officiel devront être affichées et visibles du public.

VII. PRET DE MATERIEL

Le CRE met à disposition des organisateurs le matériel nécessaire au chronométrage automatique. Ce matériel est obligatoire pour l'organisation d'un concours de championnat régional.

Le matériel est à récupérer sur le concours A par l'organisateur du concours B.

Liste du matériel :

- 2 Afficheur avec housse de transport (Le 1^{er} en Haute-Corse ; le 2^{ème} en Corse-du-Sud)
- 1 Trépied afficheur
- 1 PC portables avec la licence « Winjump »
- 6 cellules « cso timing » avec 6 trépieds (jaune)
- 4 Chargeurs prises usb pour cellules
- 1 Ecran de jury
- 6 cellules avec transmetteurs séparés
- 6 trépieds de cellules
- 1 rallonge HDMI

Le matériel doit être ramené propre et rangé dans ses housses de protection. En cas de détérioration (à cause d'un cheval, du tracteur ou autre), une déclaration doit être faite à l'assurance de l'organisateur afin de remplacer le matériel abîmé.

Il incombe à l'organisateur de fournir les consommables aux officiels de compétitions (piles, cartouches d'encre, etc.)

VIII. LES FORMATIONS D'OFFICIEL DE COMPETITION

Le CRE Corse organise une formation par statut (Juge/Commissaire au paddock/Chronométreur) tous les ans.

Les formations d'officiels de compétitions sont obligatoires tous les 2 ans afin de maintenir son statut.

<https://www.ffe.com/competition/officiel-de-competition>